DEUXIÈME ÉDITION

M. Canée d'Ornano. — La loi des boissons y a sa bonne part !

M. Rouvier. — Je me souviendrai de votre interruption quand vous proposerez de nouvelles dépenses.

Notre système d'impôts n'est pas intangible, mais il ne faut y toucher qu'avec prudence.

C'est quelque chose qu'un impôt qui existe depuis cinquante ans, c'est presque un capital national (Rires); attaquons-le dans son principe, respectons-le dans son rendement. (Nouveaux rires.)

Mais à ceux qui veulent diminuer les charges du pays, je rappelle que pour y réussir il faut assurer au pays une pleine indépendance au dehors.

Pour cela, le pays a besoin de deux choses : d'abord, une armée puissante, nombreuse, entraînée, capable de la faire respecter. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Gauthier (de Clagny). — A toi, Jaurès ! (Rires et applaudissements.)

M. Rouvier. — On donne à mes paroles un sens beaucoup trop contemporain.

M. Gauthier (de Clagny). — Vous faites bien de répondre au triste discours de M. Jaurès.

M. Bouveri (à M. Rouvier). — Ce sont les adversaires de la République qui vous applaudissent. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

M. Millevoye. — Qu'est-ce qui vous empêche d'applaudir ? (Rires.)

M. Rouvier. — Il faut ensuite au pays une puissance financière considérable.

J'ai donné à la démocratie tout mon effort et ma bonne volonté, et j'entends diriger ma politique financière dans un sens républicain et sans trahir la démocratie.

Si le parti républicain n'accepte pas cette politique, je rentrerai à mon banc de simple député, sans regret, sans rancune, avec gratitude pour la confiance momentanée (Rires) que mes amis m'auront prêtée.

Il faut réformer progressivement, si nous voulons aboutir, et ménager les ressources du pays, que tant de besoins divers solliciteront.

Ce discours est salué de vifs applaudissements au centre et à droite, pendant que l'extrême-gauche ministérielle manifeste une surprise mêlée de colère à peine contenue.

M. Jaurès qui s'est senti atteint par quelques phrases du ministre demande la parole.

Je ne peux laisser dire, déclare-t-il, que certains représentants lui feraient bon marché de l'honneur du pays et de son intégrité.

M. Firmin Faure. — Vous allez à Carcassonne ! (Rires et applaudissements) mais il est trop tard.

M. Jaurès. — Non, Monsieur, je reste où je suis, dans la liberté et la révolution ! (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Nous demandons simplement au gouvernement de ne pas, par des imprudences, compromettre l'unité de la démocratie et de la révolution.

Ceux-là sont les plus responsables du malaise du pays, qui pèse sur lui, en lui dénonçant sans cesse le péril extérieur, comme pour déchaîner sur lui le fanatisme de la peur. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le ministre a tort de présenter comme intangible, notre système de charges publiques, les socialistes en chercheront la modification par-dessus toutes les combinaisons politiques ministérielles.

La démocratie est confiante, mais ne veut pas être dupe. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Millevoye proteste contre les accusations de M. Jaurès; dans la dernière Chambre, il s'est trouvé d'accord avec MM. Thomson et Pelletan pour voter des suppléments de crédits nécessaires à la défense nationale.

Toujours, en face de la même situation, la même union se reformera. (Applaudissements au centre et à droite.)

Les crédits sont mis aux voix et adoptés. On reprend la suite de la

Vérification des pouvoirs

M. Hubbard demande l'invalidation de M. Berthoulat, élu à Corbeil, contre le ministériel sortant Périllier, radical-socialiste.

Les raisons qu'il invoque sont les mêmes qui servent toujours contre les adversaires du gouvernement : corruption par l'argent, pression patronale, ingérence cléricale, campagne de calomnies contre les candidats officiels.

C'est la « Patrie française » qui a fourni un candidat nationaliste ; l'argent dont il s'est servi concurremment avec le produit des quêtes faites dans les églises !!!

On a vu un curé assister à une réunion de M. Périllier et interrompre celui-ci.

M. de Baudry d'Asson. — Pendez-les dans tous les cures ! (Rires.)

M. Hubbard. — Ce mélange du spirituel et du temporel n'est pas tolérable.

Une voix. — Est-ce en chaire que le curé a parlé ?

M. Hubbard. — Et les prières pour les élections ! ne constituent-elles pas l'ingérence cléricale dans toute sa force ; quand on sait très bien quel est le candidat du clergé ? (Rires.)

M. Firmin Faure. — Et les rabbins, qui ont fait campagne pour vous ! (Hilarité générale.)

M. Hubbard. — Clergé ligueur et clergé solaire de l'Etat, ce sont des termes inconciliables ; il faut choisir. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

La pression patronale s'est affirmée spécialement à la poudrerie d'Essonnes, à la papeterie Darblay, aux carrières de Soisy-sous-Etiolles, à l'établissement d'horticulture de Brétigny.

Les protestations contraires ne signifient rien, il ne faut pas en tenir compte.

A grand renfort de coups de poings sur la tribune et de trémolos dans la voix, l'orateur reproche à M. Berthoulat d'avoir rappelé les antécédents de M. Périllier.

L'extrême-gauche fait semblant de s'indigner et crie à l'adresse de M. Berthoulat : A la porte !

La Chambre, connaît M. Hubbard, et pu jusqu'ici se borner à ordonner l'enquête sur certaines élections, parce qu'elle pouvait concevoir quelques doutes ; il n'en est pas de même pour l'élection de Corbeil, et cette-ci doit être annulée. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Julien Goujon, rapporteur, répond à ces réquisitoires enflammé.

L'élection de Corbeil a été régulière, sincère, loyale, et la Commission de la Chambre en propose la validation, et cela après un examen des plus rigoureux et des plus prolongés !

Le rapport a été établi sous les yeux de M. Périllier, et même modifié sur ses indications ; est-ce cela une œuvre de parti ?

Aucun des griefs soulevés contre M. Berthoulat ne résiste au moindre examen, et le supporter l'établit en détail.

M. Périllier se plaint d'avoir été égréginé ; pourquoi accueillit-il ses concurrent d'avoir reçu 10 000 francs du beau-frère de M. Waldeck-Rousseau pour combattre le gouvernement de celui-ci ? (Mouvements divers).

L'ingérence cléricale s'est manifestée par la présence de trois prêtres à une conférence de M. Périllier, c'est leur droit ; on peut apprécier leur vote comme on voudra, mais il n'y a rien là qui entache la valeur de l'élection de M. Berthoulat.

Enfin, la pression patronale signalée par M. Hubbard est une pure légende.

Ce qui n'en est pas une, c'est l'acte du commissaire allant, après les prières publiques dites à l'église à l'occasion de l'élection, demander à des dames de Corbeil pour qui elles avaient prié. (Rires et exclamations.)

La séance continue.

SÉNAT

Séance du Jeudi 26 Juin

Séance à 2 h. 1/4. Présidence de M. Fallières

Service de deux ans

Suite de la discussion générale.

M. le général Mercier se réclame de son expérience pour exposer au Sénat quelques observations sur l'incorporation des hommes des services auxiliaires.

Il rappelle qu'en 1894, alors qu'il était ministre de la Guerre, il prit des mesures qui ont quelque analogie à celles qu'on veut prendre.

Il diminua le nombre des réformés, et incorpora de cinq à six mille hommes des services auxiliaires, et le résultat n'a pas été déplorable, comme on le prétend.

Donc on peut incorporer 6 000 hommes des services auxiliaires. Mais, il en serait autrement si on les incorporait tous, soit 20 000 environ.

Il ne résulterait pas de cette incorporation la diminution de ce qu'on appelle les « embusqués ».

S'il y a des embusqués, les officiers supérieurs n'ont qu'à appliquer les circulaires des ministres à ce sujet.

Lui-même, en 1894, a envoyé plusieurs circulaires confidentielles, et il tenait à ce qu'on en tînt compte.

Beaucoup des emplois qu'on veut confier aux services auxiliaires sont tenus, pour un grand nombre, par des hommes malingres qu'on laisse au dépôt en cas de mobilisation.

Si on incorpore les services auxiliaires que fera-t-on de ces hommes ? Il y aura donc pléthore d'invalides ?

Et ces hommes seront nuisibles au moment de la mobilisation.

On dit qu'on ne leur donnera pas l'instruction militaire. Déjà, ils sont, au physique, au-dessous des autres.

Et on veut les mettre en état d'infériorité au point de vue moral. On en fera de véritables domestiques, et on les obligera à vivre avec leurs camarades dans des conditions singulièrement déplorables. Nous n'avons pas le droit, par une loi, de consacrer ces inégalités.

Il vaudrait mieux, si on les jugeait absolument indispensables à notre armée, les mettre en état, par une instruction suffisante, de se servir du fusil et de pouvoir concourir à la défense nationale.

On leur donnerait le même équipement et le même armement qu'aux autres. On ménagerait ainsi l'amour-propre de ces jeunes gens à qui on doit d'autant plus de sympathie, qu'ils sont, de par la nature, dans un état d'infériorité. (Applaudissements.)

Le général entre dans des considérations d'ordre général.

Une nation ne peut, dit-il, assurer son existence que par la force de son armée. Nous avons donc à chercher, au point de vue pratique, d'alléger les charges s'il est possible, mais aussi d'organiser une armée qui soit capable de nous défendre contre les armées voisines.

Et pour le bien faire, nous pouvons voir ce qu'ont fait nos voisins.

Les Allemands ont provisoirement le service de deux ans. En principe, en théorie, nous pouvons faire de même. Mais à une condition, c'est que nous conservions la quantité et la qualité nécessaires.

Et il aurait été bon que le ministre consultât le Conseil supérieur de la guerre. Il devait le faire en conscience. (Applaudissements.)

Et nous, sénateurs, dit-il, n'avons-nous pas le droit de connaître les avis des hommes compétents en pareille matière ?

M. le ministre a donné son avis, mais cet avis n'était peut-être pas étranger aux considérations politiques.

Aussi le Sénat devrait exiger la consultation du Conseil supérieur de la guerre.

Entrant dans les détails, le général **Mercier** demande au ministre ce qu'il entend lorsqu'il dit que dans la cavalerie il y aura plus d'hommes avec la nouvelle loi qu'il n'y en a actuellement.

Le général André. — Je refuse de donner des explications en public.

M. le général Mercier. — On nous demande de voter une loi et on ne veut pas nous dire par quels moyens on espère en tirer de bons résultats.

Le général insiste sur l'importance des renforcements des sous-officiers et des caporaux, d'un renforcement de certains corps de troupe de la frontière ; d'un bon encadrement des réservistes.

Il prouve, par des calculs faits, que le déficit créé du fait de la loi de deux ans ne sera pas de 50 000 hommes mais bien de 70 000.

Et, dit-il, il faut tenir compte de la dépopulation.

En 1908, nous aurons 14 000 hommes en moins par contingent annuel.

Et nous n'aurons aucune ressource pour parer à cette diminution, puisqu'on aura pris tous les hommes capables d'aller à la caserne, tandis qu'actuellement, la loi offre de l'élasticité : en cas de déficit, on peut incorporer des hommes des services auxiliaires et quelques dispensés. Mais on ne le pourra plus.

L'orateur fait ressortir quelles seront les charges financières de la loi de deux ans. Ce sera une dépense annuelle de près de 47 millions.

En terminant, le général Mercier demande à la Commission de faire une nouvelle étude de la loi, et au ministre de prendre l'avis du Conseil supérieur de la guerre, afin de ne pas entamer notre défense nationale. (Applaudissements.)

La séance suspendue à 3 h. 45 est reprise à 4 h. 30.

Le président déclare la discussion générale close.

On passe aux contre-projets.

M. de Freycinet, président de la Commission de l'armée, a la parole.

Il déclare qu'il ne veut pas comparer l'armée allemande à l'armée française.

Il s'agit de savoir, dit-il, si l'armée de deux ans sera plus forte que celle actuelle et non si elle sera plus forte que l'armée allemande.

Entrant dans l'examen de la loi, on a craint, dit-il, le danger du déficit de 50 000 hommes. Il n'est pas à craindre puisqu'on le combiera : avec l'abaissement de la taille, les engagements de vaporaux et de sous-officiers, les modifications des compagnies de remonte, le renforcement des indigènes, les musiciens du génie, les pompiers de Paris, les service auxiliaires (il en suffirait de 15 000, dit M. de Freycinet) et aussi avec le rengagement de simples soldats.

La plus grosse question est celle des dispensés, dont les intérêts sont très respectables. Mais on doit passer outre ; parce que le service militaire est le plus grand devoir de tout citoyen.

Quant à l'instruction du soldat, de l'avis des hommes compétents, elle sera suffisante en deux ans.

On a insisté, ajoute l'orateur, sur la nécessité des cadres de sous-officiers. On a eu raison.

Il sera indispensable, avec la réduction du service, d'avoir plus de 7 000 sous-officiers.

On les trouvera facilement, si le Parlement n'y met obstacle dans la loi de finances.

Les réserves seront supérieures. En effet, il y a actuellement 60 000 dispensés qui ne font qu'un an et sont versés dans les réserves. Or, ces hommes feront deux ans avant d'être dans la réserve.

Et ces réserves seront mieux encadrées, car parmi ces dispensés, il y a des jeunes gens instruits qui feront dans l'active de bons sous-officiers, et dans la réserve de bons sous-officiers.

Les finances ne se seront pas obérées. L'argent qui sera nécessaire sera pris dans le budget extraordinaire de la guerre.

Le service de deux ans n'est pas une étape comme on l'a dit. M. de Freycinet le déclare nettement.

Entre le service de deux ans et le service d'un an, il y a une barrière infranchissable. Pour le service d'un an, il faudrait trop d'engagés : plus de 200 000.

Et ce serait trop coûteux. D'autre part ce ne serait plus une armée constituée avec l'esprit que nous devons lui conserver.

Donc, termine l'orateur, nous devons voter le service de deux ans.

La séance est levée à 5 heures.

Séance demain à 2 heures.

LA VIE PARLEMENTAIRE

La gauche radicale a discuté hier le programme qu'elle doit soumettre à la signature de ses membres.

Avec une habileté aussi machiavélique que dénuée de loyauté, le groupe a trouvé le moyen à la fois de renvoyer aux calendes grecques l'article le plus ancien du programme radical et d'enserrer l'Eglise de nouveaux liens, ce qui est double plaisir pour nos jacobins.

Lisez cette formule qui pourrait porter la signature de Tartufe et de Scapin : « La gauche radicale a décidé d'affirmer dans ce programme la nécessité de voter une loi sur la police des cultes, préparatoire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Autrefois, c'était la loi sur les associations qui devait être la préface de la séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi a été votée. Elle n'a servi que d'instrument de persécution contre les Congrégations religieuses.

Il en sera de même de la loi sur la police des cultes. Loin de servir à séparer les Eglises de l'Etat, elle n'aura d'autre but que d'enchaîner plus étroitement l'Eglise catholique, que d'entraver la liberté du culte et surtout l'exercice du ministère ecclésiastique. Il suffit d'ailleurs d'écouter attentivement les propos que les chefs de la majorité tiennent dans les couloirs pour se convaincre qu'ils ne visent à rien moins qu'à la mainmise complète de l'Etat sur l'Eglise.

La question du monopole de l'enseignement a provoqué une discussion très vive. Finalement, afin d'éviter une scission dans le groupe, on a recouru à une nouvelle formule hypocrite. Il a été décidé que le programme proclamerait simplement le droit supérieur de l'Etat en matière d'enseignement. Ce texte n'engage pas les radicaux, et c'est la porte ouverte à toutes les tyrannies. Enfin, le groupe a résolu de se prononcer pour la nécessité de voter l'impôt général et progressif sur le revenu.

Les radicaux-socialistes, eux aussi, sont en train d'élaborer leur programme. Il ressemblera comme un frère jumeau à celui du parti radical, avec, peut-être, plus de cynisme et moins d'hypocrisie. On se souvient qu'une sous-Commission avait été chargée de rédiger un projet de programme. Elle en a fait hier la lecture à l'assemblée générale qui a donné son approbation. Toutefois, M. Maujan a été chargé d'apporter quelques modifications de forme à ce manifeste, et ce n'est que mercredi prochain qu'il sera publié.

Dans les couloirs, on commente vivement et diversement ce passage du discours de M. Renault-Morlière auquel, tout d'abord, on n'avait pas pris garde : « Nous sommes sûrs que ceux-là mêmes qui affectent de dédaigner notre concours *savent que l'heure n'est pas très éloignée où ils auront besoin de nous pour former ce faisceau sur lequel doit nécessairement s'appuyer le gouvernement.* »

Que signifient ces sybillines paroles ?

Sont-elles l'annonce d'une nouvelle concentration républicaine ou faut-il y voir simplement la nouvelle d'une réconciliation des progressistes dissidents avec le groupe, ce qui déplacerait la majorité ? Les langues marchent et aussi les imaginations. Le sujet en vaut la peine. Mais les bruits sont encore trop vagues, les insinuations trop imprécises pour que nous les enregistrions même comme de simples potins de couloirs.

Lorsque le « bloc » a marqué une victime pour le sacrifice, il n'admet pas qu'on tente de la lui arracher. C'est ainsi que le 6e bureau ayant validé l'élection de M. Dutreil dans la 2e circonscription de Laval et confié le rapport à M. Ferrette avec un blanc-seing, quatorze membres de la majorité ministérielle, qui formaient la minorité du bureau, ont quitté la salle en guise de protestation.

Ils ne sont d'ailleurs pas allés plus loin que la buvette et après une bouderie d'une demi-heure ont repris leur place. Mais ils se proposent de porter l'incident à la tribune et de combattre l'élection de M. Dutreil qui, comme celle de tous les membres de l'opposition, serait viciée par des faits de corruption, d'ingérence du clergé et de pression patronale.

Le 2e bureau a invalidé, par 13 voix contre 12, l'élection de M. Stanislas de Castellane, élu à Murat. Celui-ci a été entendu et a protesté avec beaucoup de force contre les accusations apportées par certaines gens dont l'attitude devrait paraître suspecte. Le jeune député a produit la meilleure impression, et il eût été certainement validé si plusieurs membres de l'opposition n'avaient — ce qui leur arrive trop souvent — brillé par leur absence.

L'élection de M. Delécluse, à Saint-Jean-de-Maurienne, a été validée par ce même bureau.

—o—

Le rapport de M. Hubbard sur les crédits supplémentaires donne un tableau de notre situation financière qui confirme à peu près nos propres constatations.

Le total des crédits ouverts pour le budget de 1901 fut de 3 554 334 212 francs. Il faut y ajouter 94 693 308 francs de dépenses supplémentaires ; plus les 60 293 500 francs de l'expédition de Chine, qui, ayant été d'ailleurs remboursés avec bénéfice pour l'Etat, seront aussi portés en recettes. Il y a à soustraire 27 170 000 francs de crédits annulés. Le total des dépenses pour 1901 est donc monté jusqu'à ce jour à 3 702 170 989 fr. 68.

M. Caillaux avait fait, pour ce même exercice, une évaluation des recettes de 3 554 602 862 francs. Il y eut 1 581 238 fr. 60 de recettes supplémentaires, plus 81 067 500 fr. remboursés à l'Etat pour l'expédition de Chine. Le total des recettes prévues était donc de 3 637 271 600 fr. 60. Mais il n'est rentré en réalité dans les caisses de l'Etat que 5 529 036 906 fr. 60.

Si l'on établit la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, il résulte un déficit de 173 898 384 fr. 93.

Le ministre des Finances espère que des rentrées en retard ou des dépenses qui n'auront pas été faites le réduiront à 150 millions.

M. Hubbard, tout en constatant la crise fiscale, conclut qu'elle n'atteint pas la richesse nationale. Elle serait due, d'après lui, à des causes accidentelles, dont quelques-unes fort louables, comme le remplacement de la consommation de l'alcool par celle du vin, l'excellence des récoltes en 1900, et pour le reste à un système fiscal défectueux.

Est-ce que les hommes ne sont pas encore plus défectueux que le système ?

A. JANNE.

Rectification. — Le député de la Loire-Inférieure, dont nous avons rapporté hier une conversation avec M. Dumay, nous écrit que le directeur des cultes lui a bien déclaré avoir reçu 9 000 demandes de suppression de traitement, mais n'a pas tenu le langage que nous lui prêtons au sujet des instituteurs.

Le roi Edouard VII

LES NOUVELLES SONT MOINS MAUVAISES

Toutes sortes de rumeurs se répandaient hier mercredi à Londres et à Paris. On allait jusqu'à annoncer la mort du roi.

Au contraire, les nouvelles sont moins mauvaises. Nous ne disons pas qu'elles sont bonnes. — Le *Times*, qui est généralement bien informé des choses de la cour d'Angleterre, s'exprime ainsi :

« Bien qu'il soit difficile de parler avec certitude de l'issue de la maladie du roi, les hommes compétents espèrent que si les progrès se poursuivent, le roi sera rétabli à temps pour que le couronnement ait lieu à la fin d'août. Peut-être la cérémonie sera-t-elle reportée en septembre ou octobre. »

AU PALAIS DE BUCKINGHAM

Un télégramme de Londres, d'hier soir 25 juin, dit que le roi a passé une journée relativement bonne, qu'il s'est montré plein de courage et d'espoir, se disant très sensible aux marques d'universelle sympathie dont il est l'objet. Il a exprimé le désir d'atténuer autant que possible la déception causée par sa maladie. Et c'est pour cela qu'il a fait publier la longue liste des dignités qui devaient être conférées le jour même du couronnement, c'est-à-dire aujourd'hui jeudi 26 juin.

La reine Alexandra se tient constamment au chevet du roi qui a reçu, à plusieurs reprises, dans la journée, le prince de Galles, ses autres enfants et petits-enfants.

LE PRINCE DE GALLES
Héritier du trône d'Angleterre

Enfin, on a constaté que le souverain avait dormi tranquillement une partie de la journée.

LE BULLETIN D'HIER SOIR

Hier soir, mercredi, à 10 heures, on a affiché et fait publier par les journaux un bulletin médical signé des Drs Trèves, Laking et Barlow, portant :

« Le roi continue à faire des progrès satisfaisants. »

LE RETOUR DE L'AMIRAL GERVAIS

L'amiral Gervais et la mission française envoyés à Londres pour les fêtes du couronnement sont de retour à Paris depuis hier soir à 9 heures.

Des voitures de la cour les ont conduits à la gare de Charing-Cross. Et sir William Calville, maître des cérémonies de la cour, était venu saluer l'amiral de la part du roi.

En outre, l'amiral Gervais a été l'objet d'un message spécial des plus gracieux de la reine Alexandra. Il eut en plus l'honneur d'être reçu hier matin, avant son départ, par le prince et la princesse de Galles au palais d'York.

—o—

L'amiral Gervais, interviewé par un confrère à son arrivée à Paris, lui a dit que l'impression causée à Londres par la maladie du roi a été une stupeur profonde et aussi d'abord de vive anxiété. « La guérison, dit-il, est probable. Les Anglais n'en doutent pas. Et ils se sont ressaisis. Evidemment, tout danger n'a pas disparu, mais la confiance revient.

» Personnellement, dit encore l'amiral, nous sommes tous attristés. L'accueil que nous avons reçu a été particulièrement flatteur, et cela augmente notre chagrin de cette brusque fin de fête. Tout le monde s'est montré plein de bienveillance pour nous, et c'est sincèrement que nous partageons l'affliction de nos hôtes. »

DÉTAILS SUR L'OPÉRATION

Les cinq médecins du roi délibérèrent longtemps avant de se résoudre à l'opération. Il y avait là pour eux une responsabilité terrible. Enfin, par quatre voix contre une, l'opération fut décidée. Et quand elle fut faite, les cinq docteurs reconnurent à l'unanimité que le roi eût très probablement succombé dans la journée si l'opération n'avait pas été faite.

L'abcès était très volumineux. L'appendice a dû être négligé et les chirurgiens n'ont pas pu explorer suffisamment la région malade pour savoir si l'appendice était ou non enflammé. Dans le premier cas, une seconde opération sera nécessaire.

Comme le roi est obèse, il a fallu enlever une couche adipeuse assez épaisse, et la cicatrisation de l'incision sera forcément longue. S'il n'y a pas d'accident, le roi pourra quitter le lit dans cinq semaines.

Quand l'abcès fut ouvert, on constata qu'il était situé très profondément, qu'il était très gros et que les matières qu'il contenait étaient en pleine décomposition.

L'incision fut faite avec une grande sûreté et très rapidement on vida l'abcès. La cavité fut bourrée de gaz iodoformés. On ne rencontra aucun symptôme de nature maligne. Le roi avait été chloroformé par un chirurgien spécialiste.

On reproche aux bulletins médicaux l'absence de l'indication de la température du malade.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Sir Henry Campbell Bannerman a demandé à M. Balfour s'il avait des communications à faire au sujet de la santé du roi.

M. Balfour a répondu en donnant lecture des bulletins médicaux publiés hier à 2 h. 1/2 et que nos lecteurs connaissent.

Un député a demandé que ces bulletins soient affichés dans tous les bureaux de poste du royaume, même le dimanche, parce que ce jour-là il n'y a pas de journaux en Angleterre.

M. Balfour a promis d'en conférer avec le directeur général des postes.

LES MESSAGES DE SYMPATHIE

Ils arrivent de toutes les parties du monde. Le prince de Galles est presque constamment occupé à y répondre.

LE DINER DES PAUVRES

Le lord-maire de Londres a reçu du secrétaire privé du roi un message l'avertissant que le roi désire que les banquets qui devaient être offerts à l'occasion du couronnement aient lieu conformément aux dispositions arrêtées.

POINT DE REVUE NAVALE

Sir Charles Hotham, commandant en chef à Portsmouth, entouré de tout son état-major, des amiraux et des autres principaux officiers de la flotte, a reçu à bord du *London*, un des grands cuirassés en rade de Spithead, les amiraux étrangers venus pour prendre part à la revue.

Il leur a annoncé que la revue n'aurait pas lieu. Les amiraux étrangers ont répondu en exprimant leurs sympathies pour le roi et la nation anglaise.

Toutes les autres cérémonies de Portsmouth sont aussi contremandées, sauf les dîners à offrir aux enfants des marins et aux pauvres.

Les vaisseaux étrangers vont partir, et la flotte anglaise se dispersera mercredi prochain.

LES ESTRADES ET LES DÉCORATIONS

A Londres, on démolit les estrades et on enlève les guirlandes.

On enlève aussi les drapeaux. — Parmi ces drapeaux on remarquait beaucoup ceux qui décoraient une maison de banque allemande et sur lesquels on lisait en allemand : « Dieu a été avec nous en 1870. » Les Anglais qui ne savaient pas l'allemand se faisaient traduire l'inscription et s'accordaient à trouver qu'elle manquait d'à-propos et de bon goût. Il y avait aussi profusion de drapeaux japonais.

L'ASPECT DE LONDRES

Dans l'après-midi d'hier mercredi, les rues regorgeaient encore de monde.

On se montrait satisfait des bulletins médicaux.

Cependant, un certain nombre de personnes qui savent peser les mots et lire entre les lignes sont loin de partager la satisfaction de la foule. Elles hochaient tristement la tête, mais n'osaient exprimer tout haut leur pensée.

Le vieux duc de Cambridge, le sincère ami de la France, avec lequelle il a eu en Crimée des rapports si étroits, disait cette après-midi, en donnant un nouveau drapeau à un régiment, qu'il avait reçu des nouvelles satisfaisantes par l'intermédiaire de médecins qui soignent le roi, mais beaucoup de personnes doutent que les médecins aient exprimé au duc toute leur pensée.

UN SERVICE A SAINT-PAUL

Un service religieux pour le rétablissement du roi est célébré aujourd'hui jeudi, à midi, à Saint-Paul.

Toutes les personnes qui avaient reçu des invitations pour assister ce jour-là au sacre à l'abbaye de Westminster, sont également invitées à ce service.

LES DISTINCTIONS CONFÉRÉES A L'OCCASION DU COURONNEMENT

Les distinctions honorifiques conférées à l'occasion du couronnement ont été publiées hier soir.

Le roi a institué un nouvel Ordre appelé l'*Ordre du Mérite*.

Cet Ordre est conféré aux généraux Roberts Wolseley et Kitchener, puis aux savants Lister, Kelvin, Raleigh, aux amiraux Keppel et Seymour.

Les lords Rothschild, Lister et Kelvin sont nommés membres du Conseil privé.

Le lord-maire, les Drs Trèves, Laking, Lytton sont créés baronnets.

Lord Hopetown, qui était comte, a été créé marquis.

Le grade de chevalier est conféré à plusieurs chirurgiens éminents et au romancier Conan Doyle.

Parmi les compagnons de l'Ordre du Bain, il faut citer le représentant de l'Angleterre en Abyssinie.

Lord Milner est nommé vicomte.

Le duc de Connaught est nommé field-marshall, ainsi que le général Morman.

—o—

Le prince de Galles est promu général.

—o—

Le roi a créé, en outre, l'*Ordre du Service Impérial*, pour récompenser les services exceptionnels dans l'armée, la marine, les arts et les sciences.

L'insigne est une croix émaillée rouge et bleu qui sera portée au cou.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

A BORDEAUX

Hier soir, salle Saint-Paul, à Bordeaux, les adhérents de l'Action libérale populaire de la région étaient réunis en grand nombre pour entendre M. Piou développer le programme de l'Action libérale.

La réunion était présidée par M. le général Motey d'Hestreux.

M. Piou, devant un auditoire imposant, a félicité la Gironde d'avoir donné l'exemple du calme, du bon sens, en prenant l'initiative de l'entente sur le terrain électoral.

Il faut persister dans cette voie et ne pas retirer la main que nous avons placée dans celle de nos alliés.

D'ailleurs les bénéfices de cette entente sont assez évidents. On sait ce que vaut la Chambre, mais vraiment sait-on ce qu'elle vaudrait sans l'effort qui a été fait ?

L'avenir se charge de nous apprendre le mal que cet effort généreux de tous les dévouements, de toutes les bonnes volontés, a empêché.

La loi de 1901 sur les associations, il faut le redire sans cesse pour qu'on le retienne bien, est une arme à deux tranchants.

Elle a un côté libéral et un côté jacobin.

Il faut que nous sachions profiter et apprendre à nous servir de son côté libéral pour former le grand parti libéral et national.

C'est un des buts de l'Action libérale populaire.

Il faut travailler à faire disparaître tous les malentendus qui séparent les classes entre elles.

Rien ne doit séparer des hommes qui ont la même foi, la même origine, et qui auront un jour le même juge.

Des applaudissements chaleureux ont prouvé au merveilleux orateur qu'est M. Piou que sa parole avait été entendue et comprise, et que tous les auditeurs étaient bien décidés à travailler à la grande œuvre à laquelle il venait de les convier.

POUR L'ACTION

Nous avons, dans notre numéro du 24 juin, donné le programme de la *Ligue patriotique des Françaises, Comité de l'Action libérale populaire*, présidée par Mme la baronne de Brigode.

Dans notre numéro du 21 juin, nous avions publié une note relative à la *Ligue des Femmes françaises*, fondée à Lyon le 29 septembre 1901, sous la présidence d'honneur de Mme la comtesse de Curnieville, et dont nous avons fait connaître le programme à cette époque.

Pour éviter toute confusion, disons que ces Ligues sont distinctes.

La *Ligue patriotique des Françaises, Comité de l'Action libérale* a son siège à Paris, 53, rue de Vaugirard.

La *Ligue des Femmes françaises* a son siège à Paris, 15, rue Duguay-Trouin.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL

M. Fosse, préfet de la Charente-Inférieure, sera appelé à la préfecture de Nancy, en remplacement de M. Jouela-Peloux, qui sera appelé à d'autres fonctions.

Le préfet de l'Orne

On nous écrit d'Alençon :

On parle beaucoup, en ville, du départ du préfet Bret, dont l'insouciance et les caprices sectaires sont légendaires. — On pense que, s'il n'est pas révoqué, le gouvernement le rapprochera au moins de ses chères vignes de Vaucluse.

A MADAGASCAR

En vue d'éviter de graves mécomptes à cent de nos compatriotes qui se rendent à leurs frais à Madagascar avec la perspective d'y obtenir des emplois administratifs, le département des colonies croit devoir informer les intéressés que d'impérieuses nécessités budgétaires ont amené le général Galliéni à réduire au strict minimum le personnel placé sous ses ordres et à décider qu'il ne serait procédé à aucune nouvelle nomination.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 27 JUIN 1902 — 29 —

MÈRE FRANÇAISE

SUR LA PLAGE DE CARNAC

(Suite)

— Pardon, Madame, dit-il, vous cherchez sans doute le sentier qui mène au bourg par le tumulus Saint-Michel ? Si je puis vous être utile, je me mettrai absolument à votre disposition.

— Je vous remercie, mon petit ami, répondit Lucie, délicieusement émue par ces manières affables et aisées, je ne refuse pas. Il me semble, en effet, que j'ai perdu ma route.

— Alors, je me permettrai de vous accompagner.

— Très volontiers. Vous êtes du pays ?

— Oui Madame, tout à fait.

— Oserai-je vous demander comment on vous appelle ?

— Je m'appelle Henri.

— Henri tout court ?

— Hélas ! oui, Madame, je ne me connais pas d'autre nom.

— Mais vous demeurez dans votre famille, mon enfant ?

— Je demeure au presbytère, où j'ai là, il est vrai, une véritable famille et un excellent père, M. le recteur.

— Je le connais ; il est digne de tout votre respect et de toute votre affection. Mais votre mère ? Vous n'avez jamais connu votre mère ?

L'œil de l'enfant se voile. Il dit :

— Non ! jamais je n'ai vu ma mère. Je sais que j'en ai une pourtant ; qu'elle m'aime, qu'elle pense à moi et qu'elle est belle. On me l'a dit. Elle ressemble à un ange.....

Ce fut au tour de Lucie de se troubler. Son trouble n'échappa point à l'enfant qui continuait :

— Oui, une femme qu'on appelle Yvonne et qui a des parents dans le bourg, qui m'aiment beaucoup, eux aussi, est venue, quand j'étais tout petit ; elle m'embrassait très fort, me donnait une foule de noms tendres, me parlait de ma mère. Ce n'était pas ma mère, parce qu'elle ne ressemble pas à un portrait qu'elle m'a remis, que j'ai dans ma chambre et que j'embrasse matin et soir..... Madame, qu'avez-vous ?

Lucie, défaillante, s'appuyait contre un rocher qui était là, derrière elle. Le petit la regardait. Il voyait le feu de ses yeux, les larmes qui coulaient sur ses joues, ses mains jointes dans l'attitude de l'extase. Tout à coup, il s'avisa que l'inconnue ressemblait beaucoup au portrait dont il venait de parler. Il dit très bas :

— Vous la connaissez, ma mère vous aussi, peut-être, Madame ?

Et comme Lucie tendait les bras vers lui :

— C'est vous ! Ah ! c'est vous, cria-t-il, fou, éperdu, en se précipitant sur son sein.

. . . . . .

On ne décrit pas des joies pareilles.

Lucie ne se lassait pas de contempler son fils, de le questionner, de l'écouter. C'était un ravissement ; jamais elle n'eût osé espérer qu'il serait ce qu'il était, elle lui trouvait toutes les qualités qu'elle eût pu désirer chez lui. Ah ! comme elle bénissait Dieu et le prêtre vénérable et bon qui lui avaient réservé cette récompense après tant d'épreuves !

A son tour, l'enfant la questionnait.

— Mère ! mère ! mère ! Oh ! pouvoir répéter ce mot-là toujours, tant que je voudrai ! Je ne m'en lasserai pas !

— Dis, répète, mon adoré !

— Mère, pourquoi as-tu été si longtemps sans venir ?

Elle dut lui raconter avec réserve pourquoi elle l'avait caché.

— Je comprends, disait-il, je comprends. Non ! non ! jamais je ne voudrais être Allemand. Je suis Français. Et catholique donc.

— C'est que tout n'est pas fini, mon chéri, nous devrons prendre de grandes précautions. Je t'expliquerai. Pour tout le monde, tu dois être perdu sans espoir de te retrouver ; autrement tu serais obligé de reprendre ton nom, ton rang et la nationalité, qui est la nationalité allemande.

— Ah ! jamais ! jamais !

— Alors, mon enfant, tu devras être très prudent, veiller sur tes paroles et tes actes, me laisser faire, te fier à moi.

— Oui, mère chérie, tout ce que tu voudras. Tout, tout, plutôt que de n'être pas Français comme toi, comme ce grand-père dont tu m'as parlé.

Ils étaient revenus au presbytère.

Dans la soirée, Yvonne arriva. Elle se jeta au cou de la mère et de l'enfant en sanglotant.

Le lendemain, ils faisaient tous deux leurs adieux au recteur, à sa sœur et aux parents d'Yvonne. De part et d'autre, on versa encore bien des larmes en échangeant, il est vrai, la solide promesse qu'on se reverrait bientôt, et ils allèrent prendre le chemin de fer à Auray, après avoir envoyé à Jacques un télégramme qui annonçait leur arrivée.

XIX

DANS L'EMBARRAS

Jacques avait demandé à Gaston d'aller seul à la gare de Petit-Bourg, pour recevoir les voyageurs. C'était à cause de sa fille. Il était inquiet, un peu honteux. Que lui dirait-il ? Que lui dirait-elle ?

Son embarras grandit encore quand il la vit avec Lucie en si bons termes. Et cet enfant, ce petit garçon, qui était-ce ? Il lui donnait bien douze ou treize ans..... Qui cela pouvait-il être ?....

Le trajet se fit en silence dans la voiture. Le père et la fille ne prononçaient pas un mot. Quand on eut franchi le pont suspendu qui est jeté sur la Seine, un peu avant d'arriver au co